



# REGLEMENT INTERIEUR 2021-2022



## Respect :

Tout adhérent accepte par son abonnement, les clauses de ce règlement. Tout cavalier venant à manquer de respect envers un enseignant, un cavalier, un poney, au matériel ou aux équipements du club, se verra exclure du club pour une durée décidée par les dirigeants. De même pour toute personne ne respectant pas le présent règlement.

## Règlements des prestations :

Le règlement des forfaits annuels se fera au début d'année. Le club vous donne la possibilité de régler en 5 fois. Tout forfait commencé est dû. En cas d'abandon du cavalier au cours du forfait annuel, aucun remboursement ne sera accordé. Par contre, sur certificat médical, les sommes avancées pourront être affectées à d'autres prestations proposées par Pony-Gones.

Les prestations supplémentaires doivent être réglées au maximum le jour-même de l'activité (randonnée, stage, concours, animation...)

## Assurance et responsabilités :

Seuls les titulaires de la licence fédérale en cours de validité sont couverts par l'assurance liée à celle-ci.

Les cavaliers mineurs sont pris en charge au poney-club **1/4h avant** le début de leur cours et jusqu'à **1/4h après** la fin du cours. En dehors de ces horaires, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs. Tout accident survenu en-dehors de ces prises en charge ou à une personne non inscrite ne saurait incomber au club.

Pony-Gones décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'affaires personnelles dans l'enceinte du poney-club, y compris sur le parking

## Sécurité :

Il est interdit de fumer dans toute l'enceinte du poney-club, à l'intérieur comme à côté des locaux.

Les **chiens** doivent être tenus en laisse.

Les vélos sont interdits dans l'enceinte du poney-club, de même que tout véhicule à moteur. Les véhicules doivent stationner sur les aires prévues à cet effet en veillant à laisser le libre accès aux véhicules de secours.

La réserve de foin est interdite au public, ce n'est pas une aire de jeux!

Tout cavalier circulant dans l'enceinte du poney-club (carrières et voies de circulation) doit porter un casque aux normes CE. Ce casque, protection individuelle, doit être **la propriété du cavalier**. Un casque peut être prêté par le club **de manière exceptionnelle** en cas d'oubli ou sur les 2 premières séances.

## Organisation :

Les horaires des cours n'incluent pas la préparation du poney, il est donc primordial d'arriver au moins 1/4h avant le début de son cours pour préparer sa monture. Prévoir ¼ d'heure après la fin du cours au cas où le poney devrait être dessellé (et ramené au pré le cas échéant).

Tout cavalier doit tenir compte des spécificités du harnachement des poneys (pad, fourreau, martingale...). Il rangera tout matériel de son poney après l'avoir nettoyé : mors lavé, sangle et guêtres brossées, brosses « tapées » afin d'enlever les poils. Tout cavalier doit ramasser le crottin et les poils de son poney à l'attache et dans toute l'enceinte du poney-club (parking, carrière, abords...).

Récupération possible de cours **sur absence justifiée**, en fonction des disponibilités du club, **maximum 2 semaines** après l'absence.

Absence justifiée par un certificat médical ou motif familial impérieux

Les cours sont maintenus **par tout temps** et les **jours fériés**.

## Utilisation des structures :

Tout cavalier pénétrant dans la carrière doit ramasser les crottins de sa monture. Le matériel qu'il emprunte doit être rangé, en état, sans le lancer, à l'endroit où il a été emprunté. En cas de casse, il prévient les responsables du club.

**L'éclairage** de la carrière, sellerie et des zones de pansage doit être éteint à la fin de leur occupation.

## Compétition :

La tenue aux couleurs du club est de rigueur pour toutes les disciplines.

Prévoir d'acquiescer **son argile ou ses huiles essentielles** pour soulager les membres de son poney après la compétition, ainsi que **ses propres guêtres**.

Tout cavalier de compétition (classique ou pony-games)s'inscrit pour la saison. En cas d'absence à une compétition, aucune réduction n'interviendra. Il pourra faire un zème tour au concours suivant dans la mesure du possible.